



THE fast jig !

www.tomjig.de

Mode d'emploi avec recommandations et conseils d'utilisation le système de serrage rapide Tomjig®

Nous recommandons d'utiliser du bois avec au moins la classe de coupe S10. Vous n'aurez aucun plaisir avec des lattes bon marché ! Éliminez ou rabotez les lattes qui sont trop épaisses.

Les lattes ne sont pas des consommables mais, en combinaison avec le système de serrage rapide Tomjig®, il peut être considéré comme un outil ou une pièce d'échafaudage avec une longue durée de vie - nous offrons une garantie de 10 ans sur notre produit !

Recommandation : Divisez les lattes de 4 m en deux parties de 1,90 m et 2,10 m. La latte courte devient la pièce de base, la longue pour l'extension - cela suffit généralement pour des hauteurs de pièce de 2,10 m à environ 3,40 m. Après utilisation, vous n'avez pas besoin de démonter à nouveau les pièces, il suffit de les désassembler, de les transporter et de les stocker pour la prochaine utilisation



Après l'assemblage, le tout devrait ressembler à ceci.
Veuillez jeter un œil à l'animation :



La longueur du bois peut bien entendu être choisie librement – en fonction de l'utilisation prévue.

Nous conseillons de choisir le bois extensible qui est 20 cm plus long, ainsi la broche ne tombera pas aussi facilement lors du transport.

L'espace entre les lattes verticales et les sections transversales du bois est déterminée par la charge et est à la discrétion de l'utilisateur.

Le système de serrage rapide Tomjig® est légèrement surdimensionné. D'une part, même le bois S10 présente une certaine tolérance dimensionnelle et d'autre part, il peut y avoir des agrafes sur les lattes pendant/après utilisation, qui peuvent alors facilement glisser à travers.

Son utilisation est très simple : le système de serrage rapide Tomjig® peut être utilisé de la même manière qu'un serre-joint à vis. Maintenez fermement la broche avec votre main droite et poussez la latte libre sur le plafond avec votre gauche. (Pour les gauchers, procédez de la même manière.) Appuyez légèrement sur la poignée de la broche en direction de la latte supérieure lors du serrage de celle-ci afin qu'elle puisse se caler correctement.

Lors du desserrage/rétractation de la latte, maintenez-la toujours fermement afin qu'elle ne heurte pas le sol et ne puisse pas causer de dommages.

Respecter en particulier les consignes de sécurité au verso de cette fiche !

Remarque : la prudence est de mise avec les plafonds fragiles. Le système de serrage rapide Tomjig® est en fait un serre-joint à vis capable d'exercer une grande force. L'utilisation d'une barre horizontale pour répartir la force est alors recommandée.

Astuce : Lorsque la hauteur sous plafond est importante, les lattes ont tendance à se courber latéralement lors de la mise en tension. Pour y remédier, il suffit de visser une traverse horizontale à mi-hauteur, d'un mur à l'autre, sur les montants verticaux. On peut alors serrer beaucoup plus fermement..

Complément aux conditions générales de vente pour le dispositif de serrage rapide Tomjig®

§ 1 Champ d'application

- (1) Le présent complément s'applique à toutes les livraisons et ventes du dispositif de serrage rapide Tomjig®.
- (2) Il complète les conditions générales de vente du vendeur.
- (3) Les conditions du client contraires ou divergentes ne sont pas reconnues, sauf accord exprès écrit du vendeur.

§ 2 Utilisation conforme

- (1) Le dispositif de serrage rapide Tomjig® est exclusivement destiné au serrage temporaire de constructions non porteuses (notamment des parois de protection contre la poussière) entre le sol et le plafond.
- (2) Toute utilisation allant au-delà, notamment en tant qu'élément porteur ou de soutien de charge, est considérée comme non conforme.
- (3) Le fournisseur décline toute responsabilité, dans la mesure permise par la loi, pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme.

§ 3 Obligations de l'utilisateur

- (1) Le client est tenu de respecter intégralement la notice d'utilisation ainsi que les consignes de sécurité fournies.
- (2) L'utilisation ne peut être effectuée que par des personnes qualifiées et formées à cet effet.
- (3) Seuls des matériaux appropriés et exempts de défauts (notamment le bois) peuvent être utilisés.
- (4) Le client doit effectuer un contrôle visuel et fonctionnel avant chaque utilisation.

§ 4 Responsabilité

- (1) Le fournisseur est responsable sans limitation :
 - en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave ;
 - en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - conformément aux dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- (2) En cas de négligence simple, le fournisseur n'est responsable qu'en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles (obligations cardinales).

Dans ce cas, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiquement attendus.

- (3) Toute responsabilité supplémentaire est exclue.
- (4) La responsabilité est exclue dans la mesure où les dommages résultent :
 - d'une utilisation incorrecte ou non conforme ;
 - d'un montage défectueux ;
 - de l'utilisation de matériaux inadaptés ou endommagés ;
 - d'une sécurisation insuffisante de la construction ;
 - du non-respect des consignes de sécurité et d'utilisation.

§ 5 Garantie

- (1) Les droits légaux en matière de garantie s'appliquent.
- (2) Les défauts apparents doivent être signalés par écrit immédiatement après réception de la marchandise.
- (3) En cas d'utilisation commerciale, les obligations de contrôle et de réclamation conformément à l'article 377 du Code de commerce allemand (HGB) s'appliquent.

§ 6 Sécurité du produit et conditions d'utilisation

- (1) Le client est tenu de s'assurer :
 - que les conditions structurelles du bâtiment sont adaptées à l'utilisation ;
 - que les éléments utilisés disposent d'une capacité portante suffisante ;
 - que la construction est correctement sécurisée.
- (2) Le fournisseur ne procède à aucun contrôle de la situation concrète d'utilisation sur site.

§ 7 Transmission du produit

- (1) En cas de transmission à des tiers, toutes les informations relatives au produit, notamment les consignes de sécurité et les notices d'utilisation, doivent être remises intégralement.
- (2) Le client doit s'assurer que le tiers est informé de l'utilisation conforme du produit.

§ 8 Modifications techniques

Le fournisseur se réserve le droit d'apporter des modifications techniques et des améliorations au produit, dans la mesure où celles-ci sont raisonnablement acceptables.

§ 9 Dispositions finales

- (1) Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
- (2) Si le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un patrimoine spécial de droit public, le tribunal compétent est celui du siège du fournisseur.
- (3) Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

Recknagel
Schrankgasse 6
D-98630 Römhild

www.tomjig.de